

Séance du 9 mai 2022

Nombre de
conseillers élus : 23

Conseillers
en fonction : 23

Présents : 20

Procurations : 3

Date de convocation : 02/05/2022

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Joëlle WOHLSCHLEGEL qui a donné procuration à Audrey FRINDEL, de Dominique FICHAUX qui a donné procuration à Philippe SCHAEFFER et de Marta CHATAIGNEAU qui a donné procuration à Sabrina BRONNER. Steve JECKO est arrivé à 20 h 15 au cours de la discussion du point n°3.

Deux points supplémentaires ont été rajoutés en début de séance à savoir :

- DCM2022-22 – Main levée au droit de la résolution de la vente
- DCM2022-23 – Fusion du poste de direction de l'école élémentaire et de l'école maternelle du Groupe Scolaire Les Cigognes

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022**
3. **DCM2022-18 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA VIDEOPROTECTION**
4. **DCM2022-19 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET INFORMATION SUR LES RECRUTEMENTS**
5. **DCM2022-20 – LE MOULIN : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST AVEC MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**
6. **DCM2022-21 – DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DUREE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BUNKER DE LA RUE DU GENERAL KOENIG**
7. **DCM2022-22 – MAIN LEVEE AU DROIT DE RESOLUTION DE LA VENTE**
8. **DCM2022-23 – FUSION DU POSTE DE DIRECTON DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE LES CIGOGNES**
9. **DCM2022-24 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**
10. **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
11. **POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire salut les conseillers municipaux présents.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1^{er} Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022 est adopté à 18 voix pour, une abstention pour absence à la séance du 4 avril de Hubert SPRAUL et en l'absence de Steve JECKO arrivé au cours de la discussion du point n°3.

Gerstheim est dotée d'un réseau de vidéoprotection destiné à accroître la sécurité de l'ensemble de la commune. Souhaitant rénover et étendre le réseau de vidéoprotection, un audit avait été effectué sur le système actuel.

Une proposition nous a été transmise par ALVIPRO répondant à deux objectifs à savoir remplacer le système actuel obsolète et étendre la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les propositions qui ont été adressées sont les suivantes :

- Remplacement des caméras aux ateliers par une caméra multi capteur orientable individuellement,
- Remplacement de la caméra de la Mairie par une nouvelle caméra orientable ainsi que du serveur d'enregistrement, du NAS et la mise en place d'un onduleur,
- Remplacement de liaison radio entre la caméra et le gymnase ainsi que le remplacement du serveur d'enregistrement, du NAS et la mise en place d'un onduleur au gymnase après fourniture de fibre optique,
- Mise en place de 4 caméras réglables orientées sur la route, au giratoire de la Mairie,
- Mise en place d'une caméra à l'arrière du groupe scolaire orientée vers l'étang,
- Mise en place d'une caméra rue du Rhin à hauteur de la zone d'activités avec une liaison radio jusqu'à l'église et réception du croisement de la rue du Ried et de l'Industrie,
- Mise en place d'une caméra et d'une liaison radio vers la caméra de la rue du Rhin au croisement de la rue du Rhin et de l'Industrie,
- Mise en place d'une caméra et d'une liaison radio vers la caméra de la rue du Rhin rue de l'Industrie,
- Mise en place d'une liaison entre l'église et la Mairie et d'une antenne serveur de la zone artisanale.

L'offre de prix pour ces propositions s'élève à 51 071 € HT soit pour le remplacement du matériel la somme de 28 653 € HT et pour l'extension du réseau la somme de 22 418 € HT.

Monsieur le Maire expose que la vidéoprotection est éligible à des subventions publiques, d'une part du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et d'autre part d'une aide de la Région Grand Est.

La vidéoprotection de voie publique s'inscrit dans le programme S du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation et est éligible à une subvention et la Région Grand Est pour les investissements (achat / pose de caméras et éventuellement de mâts supports, acquisition de serveurs de stockage d'images et de logiciels d'aide à la décision) à hauteur de 50 % pour la création d'un dispositif et de 30 % pour l'extension d'un réseau existant, avec une enveloppe d'aide fixée à 20 000 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention d'une part, auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de solliciter une subvention de 50 % et d'autre part, auprès de la Région Grand Est à hauteur de 30 %. Il précise qu'il se chargera également de solliciter les autorisations pour l'extension de la vidéoprotection sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire présente le plan de financement qui s'établit de la manière suivante pour cette opération :

Montant HT des travaux :	51 071,00 € HT
Montant demandé au FIPDR (50 %) :	- 25 535,50 €
Montant demandé à la Région Grand Est (30 %) :	- 15 321,30 €
Montant de l'autofinancement	<u>10 214,20 €</u>

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024,

Considérant la nécessité de remplacer le système de vidéoprotection actuel et de procéder à son extension,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Montant HT des travaux :	51 071,00 € HT
Montant demandé au FIPDR :	- 25 535,50 €
Montant demandé à la Région Grand Est	- 15 321,30 €
Montant de l'autofinancement	10 214,20 €

- **LES CREDITS NECESSAIRES** sont prévus au Budget Primitif,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les subventions pour ce dossier auprès du FIPDR ainsi que la Région Grand Est et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

4. DCM2022-19 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET INFORMATION SUR LES RECRUTEMENTS

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre des délégations du conseil municipal, il a procédé à un recrutement d'un agent technique pour accroissement saisonnier, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3,2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il s'agit d'un contrat destiné à renforcer l'équipe des services techniques, pour une durée de 6 mois à compter du 25 avril 2022 jusqu'au 23 octobre 2022 au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

Ces missions consistent à :

- Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la commune, dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites (désherbage),
- Assurer la tonte des espaces verts et équipements communaux,
- Assurer l'arrosage des massifs, bacs à fleurs et jardinières,
- Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et matériels mis à disposition.

Dans le cadre du prochain départ à la retraite de Christine DANICHER et suite à la publication de vacance d'un poste, un second recrutement a été effectué. Il s'agit de Fanny HUART recrutée à ce jour comme agent contractuel dans l'attente du recrutement comme fonctionnaire. Elle est rémunérée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint territorial administratif. Betty COLLIN est quant à elle arrivée de Sélestat par mutation depuis le 4 avril dernier.

Dans le cadre des congés annuels, il est également prévu de procéder à des recrutements de jeunes entre le 27 juin et le 26 août. Ces agents seront rémunérés au SMIC.

Afin de tenir compte de ces arrivés et du départ de Serge SAUER à la retraite ainsi que du départ de Cédric HEUER par mutation, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs à la date du 09 mai 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des effectifs,

Compte tenu du départ à la retraite de Serge SAUER et de la mutation de Cédric HEUER à SERMERSHEIM,

Ouï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MET** à jour le tableau des effectifs dont un exemplaire reste annexé à la présente délibération

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX AU 09 MAI 2022

EMPLOIS PERMANENTS					
Titulaires	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
FILIERE ADMINISTRATIVE	7	-	4	-	4
ATTACHE PRINCIPAL	1	-	-	-	-
ATTACHE	1	-	1	-	1
REDACTEUR	2	-	-	-	-
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	-	2	-	2
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	1	-	1	-	-
FILIERE TECHNIQUE	12	-	6	-	6
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	-	1	-	1
AGENT DE MAITRISE	-	-	-	-	-
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	6	-	3	-	3
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	5	-	2	-	2
FILIERE SOCIALE	3	1	2	1	1,91
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	3	1	2	1	1,91
Total titulaires :	22	1	12	1	11,91
Non titulaires	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
FILIERE SOCIALE	1	1	-	-	-
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	1	1	-	-	-
Total non titulaires :	1	1	-	-	-
SOUS-TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	23	2	12	1	11,91
EMPLOIS NON PERMANENTS					
Non titulaires	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	-	0	-	0
REDACTEUR	1	-	-	-	-
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	1	-	0	-	0

FILIERE TECHNIQUE	2	-	2	-	2
ADJOINT TECHNIQUE	2	-	2	-	2
AUTRES (apprentis, contrats aidés ...)	2	-	1	-	1
Apprentis	2	-	1	-	1
Contrat aidé CAE	-	-	-	-	0
SOUS-TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	6	0	4	0	4
TOTAL ENSEMBLE DES AGENTS :	29	2	16	1	15,91

CAS PARTICULIERS

EMPLOI FONCTIONNEL	Postes ouverts	dont tps non complet	Postes pourvus	dont tps non complet	Equivalent temps plein
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (emploi fonctionnel déjà comptabilisé avec le poste d'attaché)	1	-	1	-	1

5. DCM2022-20 LE MOULIN : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST AVEC MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération DCM2021-58 du 6 décembre 2021, les conseillers municipaux avaient approuvé l'APD ainsi que le plan de financement des travaux au moulin.

Le dossier d'APD a été rendu par le cabinet d'architecture Rey de Crécy avec un coût prévisionnel des travaux fixés à 2 538 336 € HT (valeur décembre 2019) et réactualisés à novembre 2021 à 2 811 971 € HT.

La répartition des dépenses a été effectuée entre la commune et la Communauté de communes de la manière suivante :

Projet POLE LINGUISTIQUE	Projet MEDIATHEQUE
TRAVAUX POLE LINGUISTIQUE Total : 696 575 € HT de travaux	TRAVAUX MEDIATHEQUE Total : 966 508 € HT de travaux
TRAVAUX COMMUNS : Total : 480 514 € HT de travaux	TRAVAUX COMMUNS : Total : 480 514 € HT de travaux
TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS Total : 93 930 € HT de travaux	TRAVAUX AMENAGEMENTS EXTERIEURS Total : 93 930 € HT de travaux
TOTAL POLE LINGUISTIQUE : Total : 1 271 019 € HT de travaux	TOTAL MEDIATHEQUE : Total : 1 540 952 € HT de travaux

Et le plan de financement de la part communale avait été arrêté de la manière suivante :

Coût de l'opération : 1 600 000 € HT

Subvention CEA : 434 820 €

Subvention Etat DETR 320 000 €

Subvention Région
Climaxion 41 000 €
Valorisation des CEE 16 000 €
(Certificat d'économie d'énergie)
Région - Fonds européens : demande en cours
Fondation du patrimoine : demande en cours

Reste à charge de la commune : 788 180 € HT

Dans ce plan de financement, il était indiqué que la commune pouvait être éligible à une subvention de la Région Grand Est. Vérification faite, la commune peut solliciter le dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrues paysagères. Au titre de ce dispositif il est possible de solliciter une subvention d'un montant de 200 000 €.

Afin de permettre à Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention à la Région Grand Est, il est nécessaire de modifier le plan de financement de l'opération.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement de l'opération pour le projet communal de pôle linguistique :

Coût de l'opération : 1 600 000 € HT
Subvention CEA : 434 820 €
Subvention Etat DETR 320 000 €
Subvention Région 200 000 €
(Soutien à la résorption des
friches et verrues paysagères)
Climaxion 41 000 €
Valorisation des CEE 16 000 €
(Certificat d'économie d'énergie)
Région –fonds européens : demande en cours
Fondation du patrimoine : demande en cours

Reste à charge de la commune : 588 180 € HT.

Il appartient aux conseillers d'approuver le nouveau plan de financement de la commune et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération DCM2020-02 du 13 janvier 2020 approuvant le projet d'aménagement du moulin en médiathèque intercommunale et en pôle linguistique,

Vu la délibération du conseil DCM2020-07 du 10 février 2020 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération du conseil DCM2020-47 du 07 décembre 2020 approuvant la convention financière avec le Département,

Vu la délibération du conseil DCM2021-58 du 06 décembre 2021 approuvant l'APD du moulin et le plan de financement,

Oùï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après avoir délibéré, à 18 voix pour et 5 abstentions :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement pour le projet de pôle linguistique porté par la Coût de l'opération :

1 600 000 € HT
Subvention CEA : 434 820 €
Subvention Etat DETR 320 000 €

Subvention Région 200 000 €
(Soutien à la résorption des
friches et verrues paysagères)
Climaxion 41 000 €
Valorisation des CEE 16 000 €
(Certificat d'économie d'énergie)
Région –fonds européens : demande en cours
Fondation du patrimoine : demande en cours

Reste à charge de la commune : 588 180 € HT.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la subvention auprès de la Région Grand Est,

- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

6. DCM2022-21 DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DUREE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BUNKER RUE DU GENERAL KOENIG

Monsieur le Maire informe les conseillers que par délibération DCM2021-34 du 05 juillet 2021, les conseillers avaient autorisé Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique d'une durée de 12 ans mais cette durée n'est plus possible pour les collectivités territoriales.

Suite au passage du géomètre, la superficie de la parcelle objet de ce bail emphytéotique est de 11,79 ares et elle est cadastrée section C n° 1579/466.

Maître GENY, chargée de la rédaction de ce bail emphytéotique a indiqué que la durée doit être de 18 ans. Aussi, il est proposé de modifier la délibération DCM2021-34 du 5 juillet 2021 pour la durée du bail et de la porter à 18 ans.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du conseil municipal DCM 2021-34 du 05 juillet 2021,

Ouï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** sa délibération DCM2021-34 du 05 juillet 2021 afin de porter la durée du bail emphytéotique à 18 ans,
- **MAINTIEN** les autres termes de la délibération DCM2021-34 du 05 juillet 2021 en vigueur.

7. DCM2022-22 MAIN LEVEE AU DROIT DE LA RESOLUTION DE LA VENTE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux avoir réceptionné deux demandes de levée des restrictions au droit de disposer.

La première demande qui a été adressée par la SCP CHERRIER & KUHN-MAGRET concerne le 15 rue de Champagne et la seconde, adressée par Maître TRENS concerne les parcelles sises dans la ZA du Ried, section B n°1056/552, B n°1000/552 et B 1399/552.

La parcelle sise 15 rue de Champagne, section B n° 1037/542 est encore grevée au livre foncier, d'un droit à résolution de la vente et de l'interdiction de revente avant construction, inscrit le 03 août 1989. Le notaire sollicite la mainlevée de cette inscription. Les travaux de constructions ont effectivement été réalisés.

Les parcelles sises dans la ZA rue du Commerce, section B n°1000/552 et 1056/552 sont également grevées au livre foncier, d'un droit à résolution de la vente et de l'interdiction de revente avant construction au profit de la commune de Gerstheim, inscrit le 17/09/1971 actualisée le 29/07/1987 ainsi que la parcelle sise en section B n°1399/352. Maître TRENS, notaire sollicite également la main levée de cette inscription sur ces trois parcelles.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la SCP CHERRIER & KUHN-MAGRET le 07 avril 2022 concernant la parcelle sise 15 rue de Champagne, cadastrée section B n° 1037/542,

Vu la demande formulée par Maître TRENS le 25 avril 2022 concernant les parcelles sises Rue du Commerce, cadastrée section B n° 1000/552, B n° 1056/552 et B n° 1399/552,

Compte tenu de la construction effectuée sur les terrains,

Ouï les explications de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** main levée du droit à la résolution de la vente au profit de la commune de Gerstheim tel que défini le 03 août 1989 pour le bien situé 15 rue de Champagne, cadastré section B n°1037/542,
- **DONNE** main levée du droit à la résolution de la vente au profit de la commune de Gerstheim tel que défini le 17/09/1971 et actualisé le 29/07/1987 pour les biens situés rue du Commerce cadastrés section B n°1000/552 et 1056/552,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires y relatifs notamment le mandat au profit de tout clerc ou employée les autorisant à donner main levée de la restriction au droit de disposer, à consentir à sa radiation entière et définitive, de faire toutes les déclarations, de produire toutes pièces et justificatifs et d'y effectuer toutes les démarches nécessaires,
- **LUI DONNE** tout pouvoir à cet effet.

8. DCM2022-23	FUSION DU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE LES CIGOGNES
----------------------	---

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'en vertu des articles L.212-1 du Code de l'Éducation et L.2121-30 du Code Général des Collectivités territoriales, la commune a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques. Elle décide légalement de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire ainsi que du nombre de classes maternelles et élémentaires, après avis du représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire précise que le groupe scolaire les Cigognes est composé d'une école élémentaire de 11 classes dont une classe ULIS et d'une école maternelle de 5 classes. Le départ du directeur de l'école maternelle a été annoncé pour la rentrée de septembre prochain.

Ce point fait l'objet d'une délibération en raison de l'urgence du dossier et pour permettre de participer aux mouvements de mutation organisés par l'Éducation Nationale au mois de juin.

La fusion administrative du poste de direction de l'école élémentaire avec celui de l'école maternelle a été proposée par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ce qui implique une fusion administrative des deux écoles à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ce projet apportera une continuité pédagogique depuis la toute petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur.

Les conseils d'écoles ont été saisis pour émettre un avis au projet de fusion des écoles élémentaire et maternelle.

Ce projet de fusion nécessitant un avis de la commune, il est proposé au conseil municipal d'approuver la fusion des postes de direction de l'école élémentaire et de l'école maternelle et donc la fusion administrative des deux établissements à compter du 1^{er} septembre 2022. Avec cette fusion, nous aurons désormais une école primaire. Le nom de cet établissement sera discuté au cours d'une prochaine réunion de la commission éducation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L212-1 du Code de l'Education,

Vu la consultation des conseils d'école,

Ouï les explications fournies par Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fusion des postes de direction de l'école élémentaire et de l'école maternelle et donc la fusion administrative des deux établissements à compter du 1^{er} septembre 2022 en école primaire,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale,
- **LUI DONNE TOUS POUVOIRS** à cet effet pour l'exécution de la présente délibération.

9. DCM2022-24 COMMUNICATIONS DU MAIRE

A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
LOCATION ESSUIS MAINS 03-2022 ET RECHARGES 04-2022	06/04/2022	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	679,91 €	815,89 €
CARTOUCHES LASER BROTHER	06/04/2022	ALL OFFICE	114 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 Neuilly-sur-Seine	510,56 €	612,67 €
VISSEUSE-PERCEUSE - ASSORT.FORETS - BATTERIE	06/04/2022	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	597,17 €	716,60 €
MICRO CAMERA INSPECTION ET RALLONGE MICRO CAMERA	06/04/2022	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	311,08 €	373,30 €
PROTECTIONS AUDITIVES POUR AGENTS TECHNIQUES JULIEN HERRENBERGER ET SEBASTIEN PHILIPPS	06/04/2022	COTRAL	ZA CHARLES TELLIER – RUE DES LEOPARDS 14110 Condé-sur-Noireau	503,30 €	603,96 €
LAMPES LED POUR LOCAUX DU PERISCOLAIRE AU GROUPE SCOLAIRE	06/04/2022	SIDER	6 RUE E. ROSTAND 33187 Le Haillan	810,36 €	972,43 €
LAMES POUR SECATEUR - GIROPHARE LED ORANGE	07/04/2022	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	85,77 €	102,92 €
FOURNITURES ENTRETIEN EPONGE SAC DECHETS STERIL MOUSSE RESPECT'HOME	07/04/2022	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	388,36 €	466,03 €
FOURNITURES ENTRETIEN SERVICES TECHNIQUES	07/04/2022	IPC SAS	10 QUAI COMMANDANT MALBERT 29218 Brest Cedex 2	478,68 €	574,42 €
ARRANGEMENTS 03/2022	07/04/2022	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	145,83 €	175,00 €
PEINTURE POUR GARDE CORPS - TERRAIN FOOT	27/04/2022	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	319,50 €	383,40 €
PEINTURE POUR GARDE CORPS - TERRAIN DE FOOT	27/04/2022	PEPLER	87 rue de la Plaine des Bouchers 67000 Strasbourg	179,70 €	215,64 €
GANTS JETABLES ET EN TISSUS	27/04/2022	KENT	29 rue Charles Edouard Jeanneret 78306 Poissy	526,08 €	631,30 €

TERREAU - ECORCE BOIS - ENGRAIS GAZON	27/04/2022	GUSTAVE MULLER	PORT DU RHIN 68600 Volgelsheim	2 427,84 €	2 773,12 €
DEPANNAGE ECLAIRAGE TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	02/05/2022	SPIE	1- 3 PLACE DE LA BERLINE 93287 Saint-Denis-Cedex	1 030,00 €	1 236,00 €
FLEURISSEMENT - VIVACES	02/05/2022	LEDERMANN PEPI	47 Grand Rue 67880 Krautergersheim	341,66 €	375,83 €
LOCATION ESSUIS-MAINS 04/2022 + RECHARGES 05/2022	04/05/2022	ELIS	142 Rue de l'Unterelsau 67200 Strasbourg	531,87 €	638,24 €
ARRANGEMENT 04/2022	04/05/2022	FLEURS MIMI	1 RUE DU CAPITAINE DA 67150 Erstein	116,67 €	140,00 €
FOURNITURES ENTRETIEN PAPIER HYGIENIQUE+BOBINES ESSUYAGE+EPONGE+SACS DECHETS	04/05/2022	SONEST	4 Rue Gay Lussac 67038 Strasbourg	1 524,20 €	1 829,04 €
FOURNITURES TECHNIQUES - CLES- TOURNEVIS-FORETS	09/05/2022	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	556,23 €	667,48 €
FOURNITURES TECHNIQUES - FORET METAL	09/05/2022	WURTH	Rue Georges Besse 67158 Erstein	90,20 €	108,24 €
ENGRAIS POUR TERRAIN FOOT	09/05/2022	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	465,00 €	558,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES - RAMETTE DE PAPIER	09/05/2022	KISTER	15 AVENUE DE WISSEMBOURG 67500 Haguenau	454,22 €	545,06 €
FOURNITURES D'ENTRETIEN - GANTS - HANDCLEAN - SUNSHINE - SUNSHINE	09/05/2022	AMPLITUDE SERVI	Z.I. DE L'EUROPORT 57500 Saint-Avold	958,10 €	1 149,72 €
FLEURISSEMENT - VIVACES	09/05/2022	LEDERMANN PEPI	47 Grand Rue 67880 Krautergersheim	136,82 €	150,50 €
FOURNITURES PRODUITS ENTRETIEN ESPACES VERT ET ENGRAIS TERRAIN FOOT	09/05/2022	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	2 656,96 €	3 129,75 €
REPARATION TRONCONEUSES - DEBROUSAILLEUSE ET AFFUTAGE TAILLE HAIE	09/05/2022	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	411,25 €	493,50 €
FOURNITURES ENTRETIEN SERVICE TECHNIQUE	09/05/2022	KENT	29 Rue Charles Edouard Jeanneret 78306 Poissy	980,28 €	1 176,34 €

2. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

Le conseil municipal prend acte de ces communications.

B. – AUTRES DECISIONS :

Dates prévisionnelles des prochaines réunions du conseil :

- 20 juin 2022
- 29 août 2022.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Commission environnement- agriculture – fleurissement - cadre de vie

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, invite les membres de cette commission à une réunion le 24 mai à 20 h à l'Espace Loux. Les points suivants seront évoqués au cours de cette réunion : l'implantation de ruches, le broyeur, la plantation d'arbres ainsi que le bilan des déchets verts mais l'ordre du jour est susceptible d'évoluer.

Commission voirie – déplacements urbains

Philippe SCHAEFFER, Adjoint au Maire fait le point sur les travaux de la rue de la Redoute. Speyser est toujours dans la 1^{ère} partie du chantier soit avant le pont mais il va bientôt entamer la 2^{ème} phase pour le compte du SDEA. Il y a eu plus de travail sur cette première partie en raison de la découverte de branchements entourés de béton qui ont nécessité plus de temps.

La commune a lancé sa phase de consultation pour les lots voirie et réseaux secs.

Hubert SPRAUL interroge sur l'emplacement des compteurs d'eau et sur le fait de savoir s'ils sont implantés à l'intérieur ou à l'extérieur des habitations. Philippe SCHAEFFER explique que, pour le SDEA, tout dépend de l'implantation de la construction. Si elle est proche du point de raccordement à la conduite, le compteur sera installé à l'intérieur et si elle est éloignée, il sera implanté dans un regard extérieur.

Conseil Municipal des Jeunes

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, rappelle aux conseillers que l'inauguration du parcours sensoriel aura lieu samedi 14 mai à 10 h 30. Il est important pour les conseillers municipaux jeunes que les conseillers soient présents.

Commission sociale

Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, indique que la prochaine réunion aura lieu le 17 mai à 20 h. Il est prévu d'évoquer la fête des seniors.

Les travaux du 3^{ème} étage de la maison de retraite se poursuivent. La climatisation et la VMC ont été posées le 26 avril dernier.

La fête des familles aura lieu le samedi 18 juin. Il faut noter qu'il y a de nombreuses animations à la maison de retraite pour le plus grand bonheur des résidents.

11. POINTS DIVERS

Le camping de Gerstheim est en vente depuis fin décembre. C'est une vente entièrement privée dans laquelle la commune ne peut pas intervenir. Monsieur le Maire reçoit les potentiels acquéreurs qui le souhaitent afin de leur répondre à leurs interrogations et aux types d'action possibles.

Hubert SPRAUL demande s'il existe une liberté totale d'action pour le développement du site. Monsieur le Maire répond que les projets doivent s'inscrire dans le zonage du PLU et respecter les règles de la zone de loisirs avec la partie équestre.

Le 19 mai prochain à 19h30 à l'Espace Loux, Orange fera un point d'information sur le développement de la fibre à Gerstheim.

Xavier GIROD demande si la commercialisation est déjà ouverte aux autres opérateurs. Monsieur le Maire explique qu'Orange a une exclusivité de 4 semaines après la pose de la fibre et que ce délai est différent selon les quartiers.

Les conseillers ont relevé un souci avec Orange mobile depuis le 5 mai dernier. Ce dysfonctionnement résulte d'une défaillance matérielle sérieuse sur l'antenne du château d'eau. Le Maire indique qu'il a contacté Orange pour faire part du mécontentement des Gerstheimois.

S'agissant de la maison de retraite, les élus ont appris qu'un nouveau chef a été affecté à la préparation des repas alors que le chef actuel ne souhaite pas partir. Cette manière de faire ne respecte pas le cahier des charges de la mise en concurrence. Le directeur de la maison de retraite a sollicité, de l'Alsacienne de restauration, l'ensemble des documents concernant le chef.

Steve JECKO demande quels étaient les critères de la mise en concurrence. Monsieur le Maire répond qu'il y avait le prix pour 40 % mais également d'autres critères tels que l'hygiène, la pérennité du service, le critère des mixés, la rémunération, la solidité financière de l'entreprise, le respect de la loi EGALIM, la qualification et la rémunération du chef.

Le prix de la journée alimentaire se situe entre 12 et 13 €.

Stéphane SCHNEIDER indique que le championnat interdépartemental GRS s'est déroulé à Reims. L'équipe des grandes de Gerstheim a fini première avec plus de 14 points et les 2^{ème} avaient 9 points. Les filles sont donc qualifiées pour le championnat de France à Chambéry le 12 juin prochain. Deux autres équipes de Gerstheim étaient également présentes : les moyennes (11 -15 ans) qui sont 1^{ère} championne interdépartemental et les petites (7 -11 ans) qui sont deuxième.

Gerstheim peut afficher de tels palmarès grâce à son super coach Tiana BERGAMINI qui fait un très bon travail. Elle entraîne actuellement les équipes de Gerstheim et de Brumath mais elle est sollicitée par des grands clubs. Monsieur

le Maire explique que Magalie BARBIER, présidente de la MJC, a déposé une demande d'aide financière en mairie pour le déplacement à Reims. Ce point sera inscrit à la prochaine réunion du conseil municipal.

RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|--|
| <p>1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</p> <p>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022</p> <p>3. <u>DCM2022-18</u> – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VIDEOPROTECTION</p> <p>4. <u>DCM2022-19</u> – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET INFORMATION SUR LES RECRUTEMENTS</p> <p>5. <u>DCM2022-20</u> – LE MOULIN : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION GRAND EST AVEC MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT</p> | <p>6. <u>DCM2022-21</u> – DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A LA DUREE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BUNKER RUE DU GENERAL KOENIG</p> <p>7. <u>DCM2022-22</u> - MAIN LEVEE AU DROIT DE RESOLUTION DE LA VENTE</p> <p>8. <u>DCM2022-23</u> – FUSION DU POSTE DE DIRECTION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ECOLE MATERNELLE DU GROUPE SCOLAIRE LES CIGOGNES</p> <p>9. <u>DCM2022-24</u>- COMMUNICATIONS DU MAIRE</p> <p>10. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES</p> <p>11. POINTS DIVERS</p> |
|---|--|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU A donné procuration à Sabrina BRONNER	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX A donné procuration à Philippe SCHAEFFER
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Murielle HOENEN	Steve JECKO	Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER
Fabrice KUNTZ	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT	David SIEGWALT
Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHLEGEL A donné procuration à Audrey FRINDEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 21 h 30.